

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

Le douze novembre deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS : Christian CAUVIN donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY ; Jean-Marie DUVAL, Patrice SANSON, Sylvie DUVAL, Robert ROUCAN et Eric VOISIN, excusés.

SECRETARE DE SEANCE : Philippe MORISSE

Réfection des façades des gîtes et du camping (DCM 2013.11.01)

Suite à la consultation lancée le 20 septembre dernier, 5 entreprises ont répondu :

Prix en HT	DUCHEMIN	PIERRE Peinture	Lemerre	D.CLIN	VIGER peinture
Gîtes de mer (sans peinture)	2 877,60 €	3 483,18 €	7 805,40 €	3 950,00 €	2 974,00 €
Gites de mer (avec peinture et lasure)	15 369,24 €	14 423,50 €		13 475,00 €	16 357,00 €
Camping (sans peinture)	619,48 €	1 561,09 €	1 263,00 €	896,00 €	
Camping (avec peinture et lasure)	3 755,79 €	3 892,13 €	3 301,00 € Uniquement la lasure sans peinture	4 493,00 €	5 115,00 €
Bâtiment accueil des gîtes (sans peinture)	1 039,13 €		5 614,00 €	1 510,00 €	1 250,40 €
Bâtiment accueil des gîtes (avec peinture et lasure)	5 772,54 €		5 961,60 € Uniquement la lasure sans peinture	5 185,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise Duchemin pour un montant total de 7 672,52 € HT soit 9 176,33 € TTC se décomposant comme suit :

- Lavage haute-pression et traitement anti-mousse sur les gîtes de mer pour 2 877,60 € HT soit 3 441,61 € TTC
- Lavage haute-pression, traitement anti-mousse, peinture et lasure sur le bâtiment du camping pour 3 755,79 € soit 4 491,92 € TTC
- Lavage haute-pression et traitement anti-mousse sur le bâtiment d'accueil des gîtes de mer pour 1 039,13 € HT soit 1 242,80 € TTC

Le conseil municipal souhaite que le pignon du gîte n°6 qui a été tagué soit repeint. Le Maire demandera à l'entreprise DUCHEMIN un avenant pour prendre en compte cette demande.

Engazonnement des parcelles du camping (DCM 2013.11.02)

Suite à la perte des 2 étoiles, une consultation a été lancée le 3 octobre dernier. 3 entreprises ont répondu. La consultation portait sur la fourniture de terre et l'engazonnement de 1500m² de terrain.

	Fourniture de terre	Engazonnement	TOTAL HT
LEGRAND	2 750,00 €	2 090,40 €	4 840,40 €
ECORECA		2 850,00 €	2 850,00 €
RATEL	4 350,00 €	2 450 €	6 800,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise LEGRAND pour un montant de 4 840,40 € HT soit 5 789.12 € TTC.

Décision modificative : subvention bibliothèque (DCM 2013.11.03)

Cette année, le syndicat de la bibliothèque va investir dans l'aménagement intérieur de la nouvelle bibliothèque/médiathèque. La subvention de la commune visant à financer le fonctionnement aurait dû être payée au 6287 au lieu du 6554, et le financement visant les dépenses d'investissement aurait dû être payé au 2041581. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

6554 – contribution aux organismes de regroupement :	- 31 593,32
62878 – remboursement de frais à d'autres organismes :	+ 15 759,99
023 – Virement à la section d'investissement :	+ 15 833,33
2041581 – subvention d'équipement aux groupements de collectivités :	+ 15 833,33
021 – virement de la section de fonctionnement :	+ 15 833,33

La somme de 15 833,33 € correspondant à l'investissement devra être amortie sur 5 ans à compter de 2014 selon l'imputation suivante :

Dépense 6811 : 3167 €
Recette 28041581 : 3167 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative

Emprunt pour le financement des chalets (DCM 2013.11.04)

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de retenir la proposition du crédit agricole pour contracter l'emprunt à court terme pour le financement des chalets au camping.

Les fonds seront versés sur le budget communal. Les chalets seront payés sur le budget du camping. Il convient donc de prendre une décision modificative permettant à la commune de verser une subvention au camping du montant de l'emprunt.

Sur le budget communal :

D 2041642 – SPIC : 180 000 €
C 1641 – emprunt : 180 000 €

Sur le budget du camping :

D 2132 – bâtiments publics : 180 000 €
C 13141 – subvention d'investissement des communes membres du GFP : 180 000 €

La subvention fera l'objet d'un amortissement à partir de 2014 sur 15 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Eclairage public Hameau Divetain (DCM 2013.11.05)

Une procédure adaptée a été lancée le 10 octobre dernier. 3 entreprises ont répondu

	Montant TTC	Délai d'exécution
INEO	10 629,45 €	14 jours + 8 semaines d'approvisionnement
SELCA	11 235,22 €	40 jours
EIFFAGE	12 010,47 €	3 jours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise INEO pour un montant de 8 887,50 € HT soit 10 629,45 € TTC.

Le conseil municipal autorise le Maire à faire le virement de crédits suivant pour financer cette opération :

61522 : entretien de bâtiments :	- 10 629,45 €
2315 : éclairage public :	+ 10 629,45 €
023 : Virement à la section d'investissement :	+ 10 629,45 €
021 : virement de la section de fonctionnement :	+ 10 629,45 €

Illuminations de Noël (DCM 2013.11.06)

Afin de compléter celles existantes, le maire présente les devis de l'entreprise INEO

Fourniture et pose de 5 coffrets sur candélabres :	1 034,54 €
Fourniture de 5 motifs lumineux :	2 260,44 €
Pose des illuminations :	995,07 €
Dépose des illuminations :	746,30 €

TOTAL TTC : 5 036,35 €

L'achat des coffrets et des motifs lumineux doit être inscrit en section d'investissement, il convient donc de prendre une décision modificative pour prévoir les crédits nécessaires :

61522 : entretien de bâtiments :	- 3 294,98 €
2188 : illuminations de Noël :	+ 3 294,98 €
023 : Virement à la section d'investissement :	+ 3 294,98 €
021 : virement de la section de fonctionnement :	+ 3 294,98 €

Le conseil municipal accepte les devis présentés et autorise le virement de crédits.

Route de désenclavement du port (DCM 2013.11.07)

Le Maire présente le projet de route de désenclavement du port.

Le projet de création d'une nouvelle voie de désenclavement s'inscrit dans l'aménagement de l'ensemble des accès existants et plus particulièrement la mise en sens unique de la rue du Hâble.

Le projet consiste à conserver le tracé de la voie provisoire depuis l'accès du caravaning jusqu'au droit de la limite ouest de la station d'épuration et de la prolonger le long de cette limite Ouest pour rejoindre la voie de desserte réalisée lors des aménagements de la zone portuaire.

L'aménagement de cette voie sera succinct, pas de bordure, pas de trottoir à l'image de la voie existante, soit une chaussée délimitée par deux accotements herbés avec une délimitation de l'espace naturel par une clôture poteaux et lisses bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet.

Impression du bulletin municipal (DCM 2013.11.08)

Suite à la consultation lancée le 9 octobre dernier, 6 entreprises ont répondu

- OLG BURO : 1 462,20 € HT
- Imprimerie LECAUX : 1 370,00 € HT
- ACTP : 1 334,00 € HT
- Graphelio : 954,95 € HT
- ICL Graphic : 1 160,00 € HT
- Micro Pro : 654,50 € HT

Le bulletin municipal ne contenant pas de publicité, la TVA à 7% s'applique.

Le conseil municipal trouve les offres de Micro Pro et Graphélio anormalement basses et émet un doute sur la qualité du travail rendu. Le conseil municipal est satisfait du travail d'ICL Graphic qui a édité le bulletin, il y a deux ans.

Après en avoir délibéré, il décide de retenir le devis d'ICL Graphic pour un montant de 1 160,00 € HT soit 1 241,20 € TTC.

Fresque de l'école : subvention pour la coopérative scolaire (DCM 2013.11.09)

L'année dernière la commune a versé une subvention de 400 € pour refaire les fresques de la cour des maternelles. L'école souhaiterait poursuivre ce projet dans la cour des grands.

Le devis s'élève à 1 230 €. L'école demande l'aide des communes membres du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser la subvention au prorata du nombre de communes. L'école doit se renseigner pour savoir si la commune de Gréville-Hague souhaite participer au projet.

Colis des anciens (DCM 2013.11.10)

Chantal LEBACHELEY informe le conseil municipal que 96 colis seront à distribuer cette année. Ce nombre est en augmentation.

Le conseil municipal autorise le Maire à acheter le nécessaire pour constituer le colis pour une valeur de 20 € environ et décide de faire leur distribution le dimanche 15 décembre.

Noël des enfants (DCM 2013.11.11)

Pascal MONHUREL donne lecture du compte-rendu de la commission des affaires scolaires qui s'est tenue le 22 octobre dernier.

*L'an dernier la commission avait décidé d'attribuer 16 euros par enfant (13 € en livres et 3€ en friandises).
La commune de Gréville-Hague attribue également 16 € par enfant.*

La commission décide de répartir la dépense suivant le nombre d'enfants de chaque commune. Pour les 7 enfants résidant hors commune, le coût sera réparti équitablement entre les 4 communes soit $16 \text{ €} \times 7 / 4 = 28 \text{ €}$.

La commune d'Omonville la Rogue réglera les factures et demandera le remboursement aux autres communes :

- *Omonville la Petite : $7 \times 16 + 28 = 140 \text{ €}$*
- *Digulleville : $25 \times 16 + 28 = 428 \text{ €}$*
- *Gréville-Hague : $55 \times 16 + 28 = 908 \text{ €}$*
- *Omonville la Rogue : $35 \times 16 + 28 = 588 \text{ €}$*

Pascal MONHUREL informe le conseil municipal que le prix des livres varie de 12,50 € à 16 € et donc une moyenne sera faite pour déterminer le coût du sachet de friandises qui sera peut être inférieur à 3 €. La commande sera passée auprès de l'épicerie du Hâble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à régler les factures correspondantes et à demander le remboursement aux autres communes du RPI.

Participation financière – crèche « La Marette » (DCM 2013.11.12)

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Beaumont-Hague qui propose aux communes du canton de réserver des places en crèche sous condition de participation financière des communes.

Le conseil municipal ne souhaite pas répondre positivement à cette demande étant donné qu'il y a des assistantes maternelles sur la commune.

Questions diverses

- Les vœux de la commune auront lieu le mercredi 22 janvier 2014 à 18H
- Location de la salle communale le 31 décembre. Le conseil municipal donne son accord pour la louer à François Lemenand.
- Plan neige : le conseil général a établi une convention afin de définir les modalités d'intervention hivernale sur certaines routes départementales. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention qui permet aux intervenants d'être protégés en cas d'accident.
- Réunion entre l'YCOR (l'école de voile) et la Communauté de communes de la Hague : Pascal MONHUREL donne lecture du compte-rendu et parle des difficultés de l'association. Le conseil municipal trouve cela regrettable et prend note de la situation.
- Projet de construction de 10 logements : Les HLM Cités Cherbourgeoises travaillent sur le projet et nous rendront prochainement leur rapport.
- Permis de construire de Patrick LEGRAND pour une maison individuelle, Route de la Hague : le conseil municipal émet un avis favorable.
- Méchoui 2014 : Pascal MONHUREL propose que le méchoui soit reporté au 7 septembre 2014 afin de laisser la nouvelle équipe municipale l'organiser comme elle le souhaite.
- Conseil d'école : Pascal MONHUREL donne lecture du compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 8 novembre dernier. Une fermeture de classe aura peut-être lieu à la rentrée prochaine car les effectifs sont en baisse surtout chez les maternelles.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	Excusé
DUVAL Jean-Marie	Excusé	VOISIN Eric	Excusé
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	Donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY
SANSON Patrice	Excusé	ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie	Excusé	SEIGNEUR Virginie	
BARBIER Eric			